

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2016

PRÉSENTS : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, SEYVE, PRIETO, GUILLAUD, FOROT, CHEVALLET, FAIVRE-PIERRET
Mmes COLLOMB, GARIN, GUINET, CURTO, VERRIER

Absents excusés : Mme VALLA (pouvoir M. ORTIZ), Mme ZIMMERMANN (pouvoir M. SEIGLE-VATTE)

Ordre du jour :

- vote du compte administratif et du CCAS 2015
- Délibération affectation des résultats
- Vote taux d'imposition 2016
- Vote budget primitif 2016 commune et ccas
- Délibération charges transférées
- Délibération travaux enfouissement centre Bourg
- Délibération maîtrise d'œuvre travaux d'enfouissement centre Bourg
- Délibération travaux d'enfouissement centre Bourg BT/FT tr.2
- Voirie : travaux centre village
- Tennis couverts
- Délibération règlement salle Pallas
- Demande Triathlon
- Création poste puéricultrice
- Dossier école
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET CCAS 2015

Monsieur Denis GUILLAUD, responsable des finances, présente le compte administratif 2015 qui fait apparaître un excédent de 75258 € dû à un resserrement des dépenses et à une saison touristique excellente.

Madame COLLOMB présente le compte administratif du CCAS qui s'établit à la somme de 1768.28 €

Les comptes administratifs de la commune et du CCAS 2015 sont votés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Il rappelle que la commune perd cette année 26 000€ de DGF ;

- pour la taxe d'habitation, il propose de passer de 9.30 à 9.49
- pour la taxe du foncier bâti, de 9.67 à 9.77
- pour la taxe foncier non bâti de rester à 53.66

Le produit de ces taxes passera de 392 697 € à 396666 €

Le montant de ces taxes est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Monsieur GUILLAUD donne le détail des subventions versées aux associations pour 2016 pour un montant de 17 887 €. Comme les subventions aux associations intercommunales ne sont pas encore connues, il est décidé d'inscrire la somme de 20 000 € au budget.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE ET CCAS

A compter de cette année, il n'y aura plus de budget supplémentaire, donc pas de réajustement seulement des opérations modificatives.

Madame Odile PERRIN, secrétaire générale, présente ligne par ligne le budget établi par la commission finances.

Le budget primitif de la commune pour 2016 s'équilibre comme suit :

- en dépenses et recettes de fonctionnement, à la somme de 1369 134.12 €
- en dépenses et recettes d'investissement, à la somme de 1 783 760.39 €

Madame COLLOMB présente le budget du CCAS qui s'équilibre à la somme de 5268.28 €

Le budget primitif 2016 de la commune et du CCAS est voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire rappelle que la CAPV a pris la compétence culture ; à ce sujet la commission locale d'évaluation des charges transférées a procédé à l'intégration du Musée Mainssieux au Pays Voironnais.

Cette décision a fait l'objet d'un rapport qui doit être adopté par les communes pour permettre au Pays Voironnais de notifier par délibération les nouveaux montants d'attribution de compensation.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport qui fait apparaître une diminution de l'attribution de compensation de la ville de Voiron.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE CENTRE BOURG

Le montant des travaux évalué par le SEDI est de 139 936 € TTC ; la part financière de la Commune est de 35 143 €.

Concernant la maîtrise d'œuvre et les honoraires pour ces mêmes travaux, le montant estimé est de 11 897,54 € TTC ; la part à payer par la Commune étant de 5 843 €.

Pour les travaux d'enfouissement de la ligne France Télécom, le montant de 28 482 € est entièrement à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer les travaux d'enfouissement des lignes électrique et France Télécom.

TRAVAUX DE SÉCURISATION RD 50 - CENTRE BOURG

Des travaux de mise en sécurité depuis La Truitière jusqu'à la boulangerie sont prévus ; estimation financière : 264 758,40 € TTC

Un appel d'offres a été lancé avec comme critères

- valeur technique 40 %
- prestations : 60 %

L'ouverture des plis a eu lieu le 25 mars dernier :

- entreprise EIFFAGE pour une offre de 196 228,84 €
- entreprise Colas pour une offre de 205 574,28 €
- entreprise GUITOLI, pour une offre de 233 173,50 €
- entreprise TOUT EN VERT, pour une offre de 239 264,40 €
- entreprise PARET, pour une offre de 248 588,10 €

L'entreprise EIFFAGE a été retenue

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité pour le lancement de ces travaux.

TENNIS COUVERTS

Il a été décidé par les Maires du Tour du Lac que ce sont les courts de tennis de Le Pin qui seraient couverts. Une convention de répartition de l'investissement a été soumise aux communes ; la Mairie de Montferrat refuse de la signer tant qu'elle n'a pas connaissance du montant des subventions et en l'absence d'un plan de financement définitif.

RÈGLEMENT DE LA SALLE PALLAS

Monsieur ORTIZ présente le nouveau règlement établi par la commission ; quelques changements : gratuité pour le Comité des Fêtes et le Sou des Ecoles durant la période d'octobre à avril. En dehors de cette période, la salle sera gratuite pour le Sou des Ecoles si la kermesse et le spectacle se font en même temps.

Il est spécifié qu'en cas de gratuité, une somme de 75 € sera demandée pour frais de fonctionnement.

Tarif d'octobre à avril pour les habitants de Paladru et le personnel communal :
750 €
Pour les extérieurs : 900 €

Après délibération, le nouveau règlement de la salle Pallas est voté à l'unanimité.

DEMANDE TRIATHLON

Un courrier des organisateurs du Triathlon a été adressé à la Commune pour demander la mise à disposition gratuite de la salle Pallas pour le 24 septembre 2016, pour les inscriptions, les remises de dossards et la soirée des bénévoles.

Le Conseil Municipal, au vu des problèmes constatés suite à cette manifestation en 2015, décide d'accorder la gratuité aux conditions que les organisateurs demandent l'intervention du traiteur du restaurant de la plage et versent un « forfait ménage » de 300 €

DOSSIER ÉCOLE

Rappel : dernier Conseil d'Ecole difficile. Demande d'accueil des TPS à la journée, sans embauche de personnel supplémentaire, pour éviter une fermeture de classe – échanges entre l'Inspectrice d'Académie, le Maire et Madame CURTO. Lettre de Mme CURTO qui souhaite être déchargée de sa mission auprès de l'école et des enseignantes.

Un vote à bulletin secret est demandé par quatre membres du Conseil Municipal.

La création d'une classe de TPS est adoptée par 9 voix pour et 6 contre.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Camping Le Calatrin : Monsieur PRIETO liste les travaux qui ont été faits suite au rapport de l'APAVE ; reste un problème d'eau chaude, des boutons poussoirs et des mitigeurs aux douches seront installés pour éviter le gaspillage.

Quatre petites habitations légères de loisir ont été installées et raccordées à l'assainissement.

Une demande a été faite auprès de la CAPV pour l'extension de l'assainissement collectif lieudit « Les Péraux » ; refus de la CAPV

Commune nouvelle

Rappel : deux réunions publiques prévues ; les 14 et 15 avril prochains.

Plusieurs réunions concernant le musée ont eu lieu ; en discussion, le foncier du musée et du cœur de village (propriétés de la commune)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de Monsieur Henri PRIETO, conseiller municipal délégué.

Tout le Conseil regrette vivement cette décision et surtout la perte d'une personne de valeur.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.